

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE, QUÉBEC, TENUE EN LA SALLE DU CONSEIL DE LAC-SAINTE-MARIE, LE 02 FÉVRIER 2011 À 19H00 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GARY LACHAPELLE

SONT PRÉSENTS

Mesdames **Pauline Sauvé, conseillère**
Françoise Lafrenière, conseillère

Monsieur **Jean-Claude Loyer, conseiller**

SONT ABSENTS

Messieurs **Pierre Leblanc, conseiller (motivé)**
Sandy MacKay, conseiller (motivé)
Derek Dubeau, conseiller (motivé)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

MADAME **Johanne D'Amour, d.g.a.**

MESSIEURS **Yvon Blanchard, directeur général**
Martin Lafrenière, directeur des travaux publics

2011-02-038

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU d'ouvrir la présente séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-02-039

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par le secrétaire-trésorier/directeur général, ainsi que les ajouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

A) OUVERTURE ET PROCÉDURE

- 1) Appel à l'ordre.
- 2) Mot de bienvenue.
- 3) Ouverture de la séance ordinaire.
- 4) Adoption de l'ordre du jour.

B) PAROLES AUX CONTRIBUABLES

C) ADOPTION DES RAPPORTS

- C-1 Rapport incendie
- C-2 Recommandations des comités

C-2-1 Services à la population

1. Radio CHGA – proposition publicitaire
2. Semaine québécoise des personnes handicapées
3. Société canadienne du cancer – relais pour la vie
4. Service Canada – programme emploi d'été
5. Stagiaire – agent de protection à l'environnement

C-2-2 Administration et gestion financière

1. Politique sur l'équité salariale
2. Manuel de l'employé

C-2-3 Environnement et urbanisme

1. Aucune recommandation

C-3 Adoption des comptes de la période

C-4 Finances

- C-4-1 Engagements financiers
- C-4-2 Résumé budgétaire
- C-4-3 Rapport Financier

C-5 Autres rapports

C-6 Adoption des procès-verbaux

- C-6-1 Séance ordinaire du 12 janvier 2011
- C-6-2 Séance extraordinaire du 19 janvier 2011
- C-6-3 Séance ordinaire ajournée le 19 janvier 2011

D) CORRESPONDANCE REÇUE

1. Entente avec la MRC des Collines – cour municipale
2. MAMROT- remboursement de la TVQ
3. Carrefour Jeunesse-Emploi – contribution
4. UMQ-Tournée du président
5. Une demande d'appui de la Ville Gracefield
6. UMQ- demande d'appuie
7. MMQ-Ristourne de 1 770\$

E) AFFAIRES NOUVELLES

1. Appel d'offres – services d'arpentage et cadastre
2. Promotion de livres - Auteurs de la Vallée-de-la-Gatineau
3. UMQ – 18 janvier 2011 – Protection du patrimoine culturel
4. Journal du Pavillon du Parc – 5 janvier 2011 – Prix David

F) COURS DE FORMATION, COLLOQUE ET AUTRES

1. Reseautact – Formation (offre de service)
2. CROIX-ROUGE CANADIENNE – sécurité civile

G) AUTRES SUJETS

H) VARIA

1. Chemin Mc Innis – glissière de sécurité
2. Inspection des nouveaux camions d'incendie
3. Pont du Poisson-Blanc – coûts supplémentaires
4. Réparation du camion Kodiak 2006
5. Regroupement des partenaires Vallée-de-la-Gatineau
6. Fondation des maladies du cœur du Québec
7. Amendements aux prévisions budgétaires 2011-02-03
8. Comité du tourisme et du patrimoine

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE
Madame Françoise Lafrenière**

ET IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lac-Sainte-Marie accepte la proposition publicitaire offerte par la Radio CHGA 97,3 au montant de 1 260 \$, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit assurée à même le poste budgétaire portant le numéro 02-190-970 intitulé « *Don & Subvention à des O.S.B.L.* » ;

QUE le Maire, Monsieur Gary Lachapelle, ainsi que le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie tous les documents relatifs à la proposition publicitaire « un contrat » avec la Radio (*communautaire*) CHGA 97,3.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Absent
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-02-042

**SEMAINE QUÉBÉCOISE DES
PERSONNES HANDICAPÉES
« SQPH » DANS LA VALLÉE-DE-LA-
GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la troisième édition de la SQPH, le Centre Jean Bosco prépare quatre (4) projets justement pour souligner cette semaine consacrée aux personnes handicapées de la Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces projets, le Centre Jean Bosco sollicite un appui financier des municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER
Monsieur Jean-Claude Loyer**

ET IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lac-Sainte-Marie participe financièrement, pour un montant de 300\$, à la réalisation des activités organisées par le Centre Jean Bosco, dans le cadre de la SQPH dans la Vallée-de-la-Gatineau ;

QUE cette dépense soit assurée à même le poste budgétaire portant le numéro 02-70290-970 intitulé « *Subvention à des organismes de loisirs et de culture* » ;

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Absent
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-02-043

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER
ET LE RELAIS POUR LA VIE**

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer invite les gens de la Vallée-de-la-Gatineau à passer une nuit magique dans le cadre d'une activité communautaire unique qui se déroulera, pendant douze (12) heures, à la Cité Étudiante de la Haute-Gatineau, du samedi 11 juin au dimanche 12 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE
Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lac-Sainte-Marie participe financièrement à cette campagne de levée de fonds au profit de la Société canadienne du cancer au montant de 100\$;

QUE cette dépense soit assurée à même le poste budgétaire portant le numéro 02-70290-970 intitulé « *Subvention à des organismes de loisirs et de culture* » ;

QUE la contribution financière de la municipalité de Lac-Sainte-Marie soit associée à la participation de Madame Johanne Knight à cette marche « **RELAIS POUR LA VIE** » prévue pour le 11 juin 2011 à Maniwaki.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Absent
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-02-044

**SERVICE CANADA – PROGRAMME
EXPÉRIENCE EMPLOI D'ÉTÉ 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière auprès des autorités compétentes responsables du programme « *EXPÉRIENCE EMPLOI D'ÉTÉ* » du gouvernement du Canada afin de combler un emploi intitulé « *Agent de protection à l'environnement* » par un (une) étudiant(e) de 1^{er} cycle ou de 2^{ième} cycle dans un domaine connexe à l'environnement et qui a l'intention de poursuivre ses études en septembre 2011;

QUE le Maire, Monsieur Gary Lachapelle, ainsi que le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tous les documents relatifs à cette demande d'aide avec le gouvernement du Canada ou son représentant.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Absent
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-02-045

**OFFRE D'EMPLOI – PROGRAMME
EXPÉRIENCE EMPLOI D'ÉTÉ 2011**

CONSIDÉRANT QUE les universités offrent un service de placement pour nous aider à recruter un étudiant qualifié provenant de programmes d'études adaptés aux besoins de l'offre d'emploi d'été, publiés par la municipalité, en matière d'environnement ;

CONSIDÉRANT QU'en 2009, la municipalité avait retenu les services de Madame Gabrielle Fortin, étudiante en biologie à l'Université de Rimouski, pour évaluer les dangers de dégradation des berges autour de différents cours d'eau situés sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'en 2010, la municipalité n'avait pas réussi à recruter une personne compétente afin de poursuivre les travaux de Mme Fortin, à l'été 2009 ;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun pour la municipalité de récidiver cette année avec l'aide offerte par les services de placement de différentes universités afin de recruter une personne compétente en matière d'environnement, d'espace naturel et d'aménagement du territoire, pour occuper un poste intitulé « Agent de protection à l'environnement » ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER
Monsieur Jean-Claude Loyer**

ET IL EST RÉSOLU de publier une offre d'emploi d'été intitulé « Agent de protection à l'environnement » par l'entremise du service en placement offert par les universités afin de poursuivre le travail débuté en 2009.

QUE les conditions de cet emploi :

- type de poste : stage/emploi d'été ;
- quart de travail : 35 heures/semaine ;
- taux horaire : 15 \$/heure ;
- durée du stage : 12 semaines maximales ;
- hébergement : possibilité à la semaine ;
- déplacement : doit avoir un véhicule ;

QUE le budget estimé à 10 000 \$ pour le stage d'emploi incluant, la rémunération, les cotisations de l'employeur, les déplacements de l'employé, l'aménagement d'un poste de travail, l'hébergement du stagiaire (*si nécessaire*), les outils et les accessoires :

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauv�	Conseill�re, si�ge #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, si�ge #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, si�ge #3	Absent
Fran�oise Lafreni�re	Conseill�re, si�ge #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, si�ge #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, si�ge #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPT E   L'UNANIMIT  des membres du conseil pr sents, le maire s' tant pr valu de son droit de vote.

2011-02-046

DEMANDE D'OFFRES DE SERVICES POUR L' LABORATION D'UNE POLITIQUE D' QUIT  SALARIALE

IL EST PROPOS  PAR LA CONSEILL RE Madame Pauline Sauv 

ET IL EST R SOLU de demander   des firmes professionnelles comp tentes les co ts attribuables   l' laboration d'une politique en mati re d' quit  salariale.

Le vote est demand  par le Pr sident :

Pauline Sauv�	Conseill�re, si�ge #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, si�ge #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, si�ge #3	Absent
Fran�oise Lafreni�re	Conseill�re, si�ge #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, si�ge #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, si�ge #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPT E   L'UNANIMIT  des membres du conseil pr sents, le maire s' tant pr valu de son droit de vote.

2011-02-047

ADOPTION DU MANUEL DE L'EMPLOY 

IL EST PROPOS  PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST R SOLU d'adopter le manuel des employ s tel que pr par  et pr sent  par le Comit  administration et gestion financi re avec les corrections et les modifications;

QUE le conseil municipal f licite les membres de ce comit  pour l'excellent travail ainsi que la directrice g n rale adjointe pour son support cl rical au comit .

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Absent
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-02-048

ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'adopter les comptes de la période ainsi que les ajouts, vérifiés par les membres du conseil municipal, portant les numéros 3631 à 3673 pour un total de 81 007.39\$ et 3716 à 3717 pour un total de 64 068.45\$ inclusivement pour un grand total de 145 075.84 \$

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Absent
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-02-049

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ARRÊTÉ AU 26 JANVIER 2011

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport financier tel que présenté par le directeur général pour la période se terminant le 26 janvier 2011.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Absent
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-02-050

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2011

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2011 et expédié au préalable sans qu'il soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents.

2011-02-051

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2011

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Pauline Sauvé

ET IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 janvier 2011 et expédié au préalable sans qu'il soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents.

2011-02-052

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 19 JANVIER 2011

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, ajournée le 12 janvier tenue au Centre communautaire de Lac-Sainte-Marie, le 19 janvier 2011 et expédié au préalable sans qu'il soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents.

2011-02-053

**ENTENTE SPÉCIFIQUE RELATIVE À
LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC
DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT QUE le Procureur général offre aux municipalités qui administrent une cour municipale, l'opportunité de traiter, pour tout le territoire que cette cour dessert, les constats d'infractions délivrés sur les routes entretenues par ou pour le ministère des Transport en vertu du *Code de sécurité routière* à l'exception des constats délivrés sur les autoroutes ;

CONSIDÉRANT QUE le traitement de ces infractions devant la cour municipale peut contribuer à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article premier de la Loi sur les cours municipales ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lac-Sainte-Marie ne s'oppose pas à (*entérine*) l'Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais entre le Ministre de la justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la Municipalité régionale de comté des Collines-de-L'Outaouais.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Absent
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-02-054

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI
POUR UNE PÉRIODE DE TROIS (3)
ANS : 2011 / 2012 / 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'apporter un soutien financier au Carrefour jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau par une contribution de 300\$ par année pour les années 2011, 2012 et 2013.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Absent
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-02-055

OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE l'UMQ et la FQM travaillent depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation du territoire dynamique par le gouvernement ;

ATTENDU QUE l'UMQ a adopté en 2006, un plan d'action d'occupation du territoire afin de faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement ;

ATTENDU QUE le 18 décembre 2008, le premier ministre du Québec, pour donner suite aux demandes de l'UMQ, élevait l'enjeu de l'occupation du territoire au rang des priorités ministérielles en confiant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions ;

ATTENDU QUE l'UMQ et la FQM plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipales et qui donnera aux municipalités locales les leviers nécessaires à leur développement ;

ATTENDU QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux élus municipaux et que, par extension, les schémas d'aménagement et de développement des MRC doivent être reconnus comme un outil important de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent, par délégation, l'ensemble des citoyens de ces communautés locales ;

ATTENDU QUE toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins et qui appuie sa légitimité dans l'imputabilité de l'élu municipal ;

ATTENDU QUE la réalisation des contrats de territoire exigera une participation financière du milieu et que le milieu municipal est le seul à posséder un pouvoir de taxation ;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens ;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a exprimé sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale, l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Pauline Sauvé

ET IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et, par délégation, des MRC, ainsi que l'importance du schéma d'aménagement et de développement ;

DE DEMANDER au ministre de déposer à l'Assemblée nationale, un projet de loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui permettra aux différentes communautés de déterminer en fonction de leur réalité le territoire visé dans la mise en œuvre de cette politique ;

DE DEMANDER au ministre, que la mise en œuvre de cette politique soit modulée en fonction des réalités et des priorités des milieux et qu'elle s'appuie sur le gouvernement élu le plus près du citoyen : *LA MUNICIPALITÉ* ;

DE DEMANDER que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les MRC et par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR) ;

DE MOBILISER l'ensemble des municipalités et MRC membres de l'UMQ afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles transmettent copie au premier ministre du Québec ainsi qu'au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à l'UMQ.

QU'un représentant du conseil municipal rencontre, le 26 mars prochain à l'Auberge Carpentier, les participants (es) de Place aux jeunes qui seront dans notre municipalité pour un séjour exploratoire.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauv�	Conseill�re, si�ge #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, si�ge #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, si�ge #3	Absent
Fran�oise Lafreni�re	Conseill�re, si�ge #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, si�ge #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, si�ge #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPT E   L'UNANIMIT  des membres du conseil pr sents, le maire s' tant pr valu de son droit de vote.

2011-02-056

APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES D'ARPENTAGE ET DE CADASTRE

CONSID RANT QUE la municipalit  d sire pr parer ses dossiers suite   la vente des immeubles, en d faut pour non des taxes municipales, pr vue pour mai 2012 ;

CONSID RANT QU'il est obligatoire par le Code civil du Qu bec d'avoir une description technique des immeubles avant de les faire vendre ;

IL EST PROPOS  PAR LA CONSEILL RE Madame Fran oise Lafreni re

ET IL EST R SOLU d'inviter les arpenteurs-g om tres   nous soumettre une offre de service pour l'arpentage et le cadastre des huit (8) immeubles suivants :

Matricule	Adresse	Rang	Partie de lots	Superficie
4991-09-6095	Croissant du Soleil	5	P-92 et P-93	332.0 MC
5787-10-7888	Chemin de l'Aigle	10	P-44-9	1894.88 MC
5096-48-5486	Chemin de la Mine	6	P-06	3386.21 MC
5097-51-0550	Chemin Ryan	6	P-05	8094.75 MC
4995-42-9483	Chemin No�l	5	P-12	2322.50 MC
5690-91-3153	Chemin du Grand Poisson-Blanc	10	P-33	2448.00 MC
5790-03-9520	Chemin du Grand Poisson-Blanc	10	P-32	4515.00 MC
5790-36-3723	Chemin du Grand Poisson-Blanc	10	P-41	6598.00 MC

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauv�	Conseill�re, si�ge #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, si�ge #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, si�ge #3	Absent
Fran�oise Lafreni�re	Conseill�re, si�ge #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, si�ge #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, si�ge #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPT E   L'UNANIMIT  des membres du conseil pr sents, le maire s' tant pr valu de son droit de vote.

2011-02-057

ACHAT D'UN ŒUVRE LITT RAIRE D' CRIVAINES ET D' CRIVAINS DE NOTRE R GION

IL EST PROPOS  PAR LA CONSEILL RE Madame Pauline Sauv 

ET IL EST R SOLU d'acheter pour notre biblioth que municipale un exemplaire de l' uvre «*Les Mots de la Vall e-de-la-Gatineau*» des  ditions de la Femme au montant de 20.95\$.

Le vote est demand  par le Pr sident :

Pauline Sauv�	Conseill�re, si�ge #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, si�ge #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, si�ge #3	Absent
Fran�oise Lafreni�re	Conseill�re, si�ge #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, si�ge #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, si�ge #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPT E   L'UNANIMIT  des membres du conseil pr sents, le maire s' tant pr valu de son droit de vote.

2011-02-058

AUCUNE R SOLUTION POUR CE NUM RO

2011-02-059

INSPECTION DES V HICULES INCENDIES NEUFS DE LA MUNICIPALIT 

CONSID RANT QUE la municipalit  a plac  une commande d'achat aupr s du fournisseur A RO-FEU LT E afin de faire l'acquisition de deux v hicules d'incendie neufs « *de marque Rosenbauer - de type autopompe-citerne 1050 GIPM et citerne 420 GIPM* » de l'ann e 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE le délai de livraison avec le fournisseur est fixé à 300 jours à compter du 9 juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT QU' avant de faire le transfert des deux (2) véhicules du garage du fabricant, situé à Sioux Falls, au Dakota du Sud, aux ateliers spécialisés en combat d'incendie d'Aéro-Feu, à Laval au Québec, il est important de convenir d'une inspection afin de s'assurer de la conformité des véhicules au devis technique ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection aura lieu entre le mois de mars et avril 2011 et prendra plus ou moins 2 jours ;

CONSIDÉRANT QUE les convenances concernant les déplacements et les frais de subsistances des représentants de la municipalité seront assumés par le fournisseur Aéro-Feu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, Madame Pauline Sauvé

ET IL EST RÉSOLU d'autoriser le chef de la brigade des pompiers de Lac-Sainte-Marie, Monsieur Marc Barbe, ainsi que le sous-chef pompier, Monsieur Martin Lafrenière, de se rendre en Dakota du Sud, au garage du fabricant, pour une inspection visuelle des véhicules d'incendie.

QUE cette inspection visuelle, par les représentants de la municipalité, n'a nullement l'effet de dégager le fournisseur AÉRO-FEU de ses obligations de nous livrer des camions à incendie conformes aux spécifications du devis technique.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Absent
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-02-060

**COÛTS SUPPLÉMENTAIRES POUR
LA RECONSTRUCTION DU PONT
DU POISSON-BLANC DANS LE
SECTEUR DE LA BAIE NEWTON AU
GRAND LAC POISSON-BLANC**

CONSIDÉRANT QUE le 22 décembre 2010, la municipalité de Lac-Sainte-Marie a octroyé, à l'entrepreneur **CONSTRUCTION DU BASSIN**, un contrat de 109 037,25 \$ pour la reconstruction du pont du Poisson-Blanc situé dans le secteur de la baie Newton au Grand lac du Poisson-Blanc ; *(résolution #2010-12-465)*

CONSIDÉRANT QUE le 14 janvier 2011, la municipalité à signé avec le ministère des Ressources naturelles « MRNF », un protocole d'entente concernant la réalisation du Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'état à vocation faunique et multi ressources pour une aide financière de 93 480 \$; *(résolution 2011-01-020)*

CONSIDÉRANT QUE le 31 janvier 2011, le MRNF informe la municipalité que la capacité portant minimale selon la norme CF3E 65 tonnes métriques doit être respectée ; *(article 5.6, conformité des travaux au protocole d'entente)*

CONSIDÉRANT QUE le 31 janvier 2011, l'entrepreneur informe la municipalité qu'il y aura des frais supplémentaires de 4 700 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE Madame Pauline Sauvé

ET IL EST RÉSOLU d'accepter les frais supplémentaires estimés par l'entrepreneur **CONSUTRUCTION DU BASSIN** au montant de 4 700 \$ plus les taxes applicables, afin de respecter la capacité portante minimale de 65 tonnes métriques demandées par le MRNF.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Absent
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-02-061

**CAMION KODIAC 2006 – ACHAT
D'UN MOTEUR ET L'INSTALLATION**

CONSIDÉRANT QUE le camion a été transporté avec une remorqueuse au garage **SURGENOR TRUCK CENTER** afin qu'un diagnostic soit effectué sur le moteur ;

CONSIDÉRANT QUE le diagnostic confirme une défektivité majeure au moteur du véhicule et **SURGENOR** informe la municipalité que le carburant dans le réservoir est contaminé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à un laboratoire accrédité de faire l'analyse du carburant dans le réservoir du camion ;

CONSIDÉRANT QU'IL serait moins coûteux pour la municipalité de le remplacer par un moteur usagé Duramax 6.6L ;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur de pièces « **LECAVALIER** » a un moteur usagé ayant seulement 70 000 KM au compteur ;

CONSIDÉRANT QUE Surgenor Truck Center accepte de faire l'installation du moteur de remplacement fourni par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU d'autoriser l'achat d'un moteur usagé chez le fournisseur « *Pièces d'automobiles Lecavalier* » au montant de 7 422,22\$, incluant toutes les taxes applicables ainsi que les frais de transports aux ateliers de Surgenor.

QUE la municipalité accepte l'offre de service de Surgenor Truck Center pour l'installation du moteur de remplacement et le diagnostic du moteur défectueux au montant total de 5 892,20\$, incluant toutes les taxes applicables.

QU'UN crédit de 1 708,88\$ sera remis à la municipalité suite à la récupération du bloc du moteur et de la pompe par le fournisseur Pièces Automobiles Lecavalier.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Absent
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-02-062

**REGROUPEMENT DE PARTENAIRES
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
INVITATION À UNE CONFÉRENCE
DE PRESSE LE 8 FÉVRIER 2011**

CONSIDÉRANT QUE le consortium formé des organismes suivants, Québec en forme, Avenir d'Enfants, Bouffée d'Oxygène et Bon départ, nous invite au dévoilement d'un projet de longue date, le 8 février prochain, à compter de 11 h, au Château Logue de Maniwaki ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE
Madame Françoise Lafrenière

ET IL EST RÉSOLU que le Maire, Monsieur Gary Lachapelle, ainsi que le directeur général, Monsieur Yvon Blanchard, soient autorisés à participer à cette rencontre.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Absent
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-02-63

**PROCLAMATION FÉVRIER 2011,
MOIS DU CŒUR**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Sainte-Marie a choisi d'afficher son cœur ;

CONSIDÉRANT QUE par ce geste, elle démontre sa préoccupation pour la santé cardiovasculaire de ses concitoyens et concitoyennes ;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des maladies du cœur du Québec contribue activement à l'avancement de la recherche et à la promotion de la santé du cœur, afin de réduire les invalidités et les décès dus aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE
Madame Pauline Sauvé

ET IL EST RÉSOLU de proclamer *FÉVRIER 2011, MOIS DU CŒUR* et d'encourager les conseillers, conseillères et toute la population à *AFFICHER SON CŒUR* !

QUE le soutien que la population apporte aux actions et aux démarches de la Fondation, permette à cet organisme de poursuivre sa mission et d'unir ses forces pour mieux prévenir et guérir.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauvé	Conseillère, siège #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, siège #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, siège #3	Absent
Françoise Lafrenière	Conseillère, siège #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, siège #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, siège #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents, le maire s'étant prévalu de son droit de vote.

2011-02-064

AMENDEMENTS AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Sainte-Marie a adopté le 19 janvier dernier un budget équilibré, affecté à l'exercice financier 2011, au montant de 2 254 588 \$;

CONSIDÉRANT QU' l'écriture comptable au poste budgétaire 01 38145 000, concernant un poste de revenu, a été comptabilisé comme une dépense plutôt qu'un revenu ;

CONSIDÉRANT QUE la correction comptable de ce poste se traduit par un surplus budgétaire de 58 800 \$;

CONSIDÉRANT QU' il serait opportun pour la municipalité d'affecter immédiatement ce surplus budgétaire au poste comptable 02 320 521, l'entretien des chemins ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, Monsieur Jean-Claude Loyer

ET IL EST RÉSOLU d'entériner les modifications apportées par le directeur général aux prévisions budgétaires, portant ainsi le montant total des revenus et des dépenses à 2 958 295 \$ pour l'exercice financier 2011.

QUE le surplus de 58 800 \$, suite aux modifications, soit affecté à l'entretien des chemins au poste 02 320 521, portant une nouvelle prévision budgétaire au montant de 102 917 \$, pour l'exercice financier 2011.

Le vote est demandé par le Président :

Pauline Sauv�	Conseill�re, si�ge #1	Pour
Jean-Claude Loyer	Conseiller, si�ge #2	Pour
Pierre Leblanc	Conseiller, si�ge #3	Absent
Fran�oise Lafreni�re	Conseill�re, si�ge #4	Pour
Sandy Mackay	Conseiller, si�ge #5	Absent
Derek Dubeau	Conseiller, si�ge #6	Absent
Gary Lachapelle	Maire	Pour

ADOPT E   L'UNANIMIT  des membres du conseil pr sents, le maire s' tant pr valu de son droit de vote.

2011-02-065

CL TURE DE LA S ANCE

IL EST PROPOS  PAR LA CONSEILL RE Madame Fran oise Lafreni re

ET IL EST R SOLU de clore la s ance ordinaire, car tous les sujets ont  t  trait s.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

**Gary Lachapelle,
Pr sident**

**Yvon Blanchard,
Secr taire tr sorier/d.g.**